

Montréal, le 19 août 2026

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Pierre D. Grenier  
1, Place Ville-Marie, bureau 900  
Montréal (Québec) H3B 4M7

**OBJET : Demande d'adoption des normes de fiabilité PRC-024-4 et PRC-029-1**

**Dossier Régie de l'énergie : R-4347-2026**

---

Cher confrère,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu la correspondance du RTA du 18 août 2026 requérant un délai additionnel pour le dépôt de ses commentaires dans le cadre du dossier susmentionné.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie accorde au RTA le délai demandé et attendra donc le dépôt de ses commentaires au plus tard le 4 septembre 2026 à 15 h.

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Johanne Skelling**

Johanne Skelling, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

JS/II